



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Division Intégration

Immigration et intégration en Suisse

Assises Vaudoises pour l'Immigration

Lausanne, 25 septembre 2021

Dafina Berisha, Ana Domingues

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

Domaine de direction migration et intégration

Division Intégration



Plan – Thèmes abordés

1. Le Secrétariat d'Etat aux migrations et ses tâches
2. Des chiffres sur l'immigration en Suisse
3. Politique d'immigration suisse : hier et aujourd'hui
4. Intégration : objectifs et bases légales
5. Politique d'intégration suisse : Comment la suisse encourage-t-elle l'intégration ?
6. Conclusion – Questions – Discussion





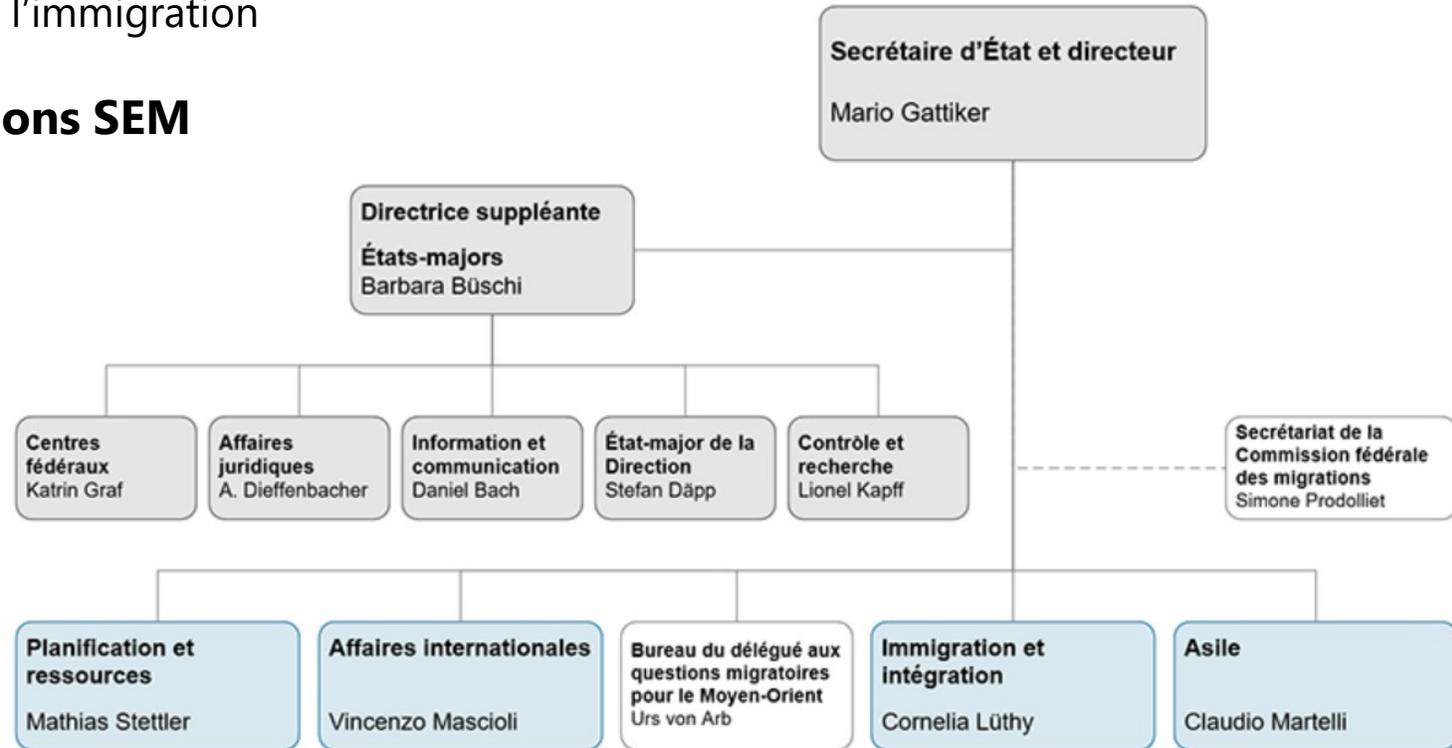
Le SEM et ses tâches

Office fédéral des réfugiés + Office fédéral de l'immigration
= 2005 : Office fédéral des migrations (ODM)
= **2015 : Secrétariat d'Etat aux migrations SEM**

Tâches SEM :

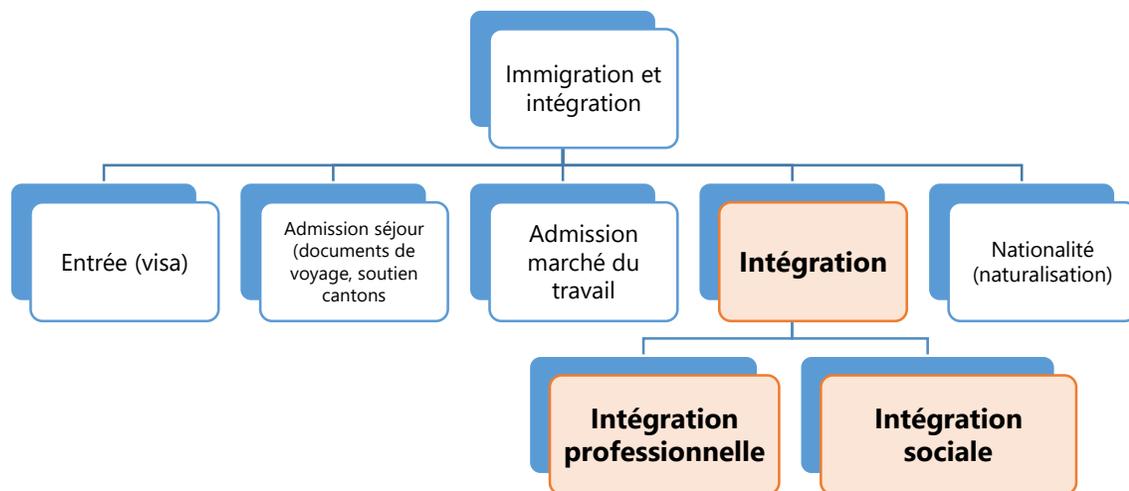
- Toute question relevant du droit des étrangers et du droit de l'asile ;
- Réglementer les conditions d'entrée, de séjour et de travail ;
- Intégration et naturalisation ;
- Mouvements migratoires sur le plan international.

Nouvelle Secrétaire d'Etat dès 2022 :
Christine Schraner Burgener (envoyée spéciale du secrétaire général de l'ONU pour le Myanmar)





Domaine de Direction Immigration et intégration



Division Intégration



Combien de personnes « étrangères » en Suisse ?

Combien d'habitants en Suisse ?

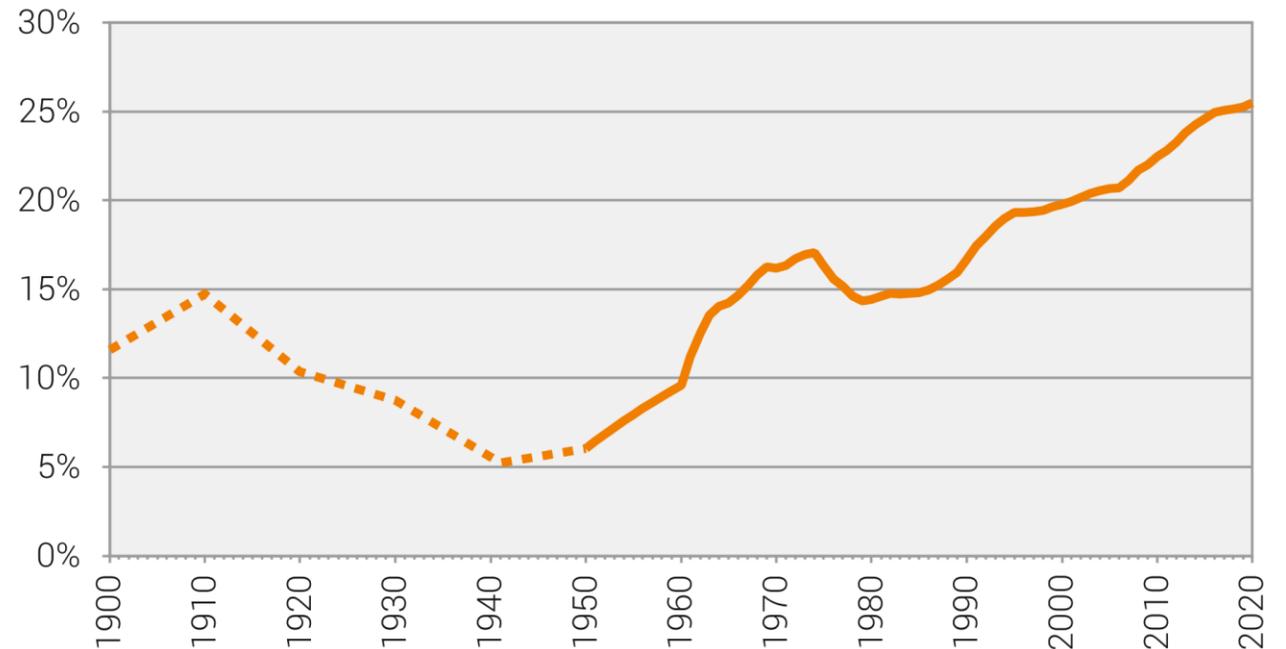
8'670'300 (au 31.12.20)

Pourcentage des personnes « étrangères » ?

25 % : 2'210'788 (au 31.12.21)

→ 1'418'400 UE/AELE

Part de la population résidante permanente étrangère



Sources: OFS – RFP, PETRA, ESPOP, STATPOP

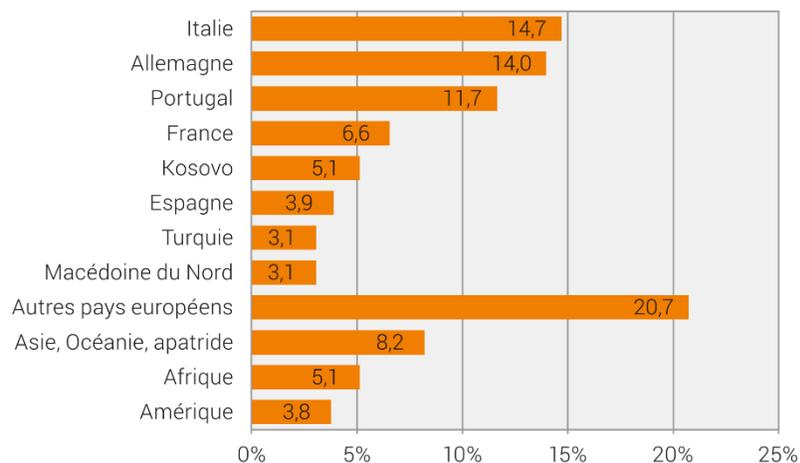
© OFS 2021



Nationalité ?

Population résidente permanente étrangère, au 31.12.2020

Selon la nationalité



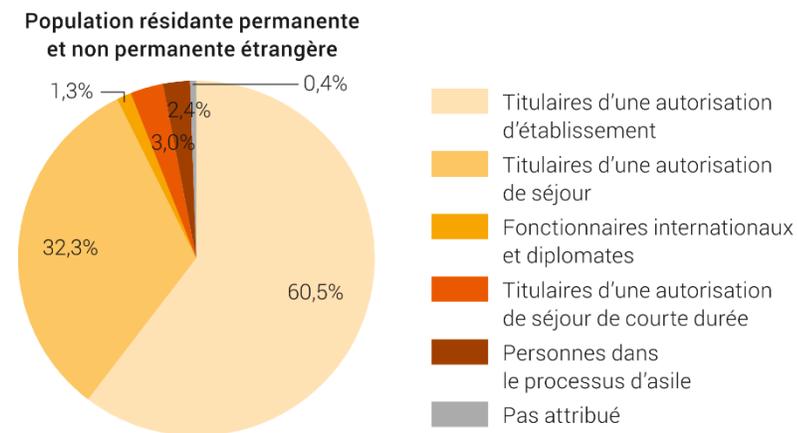
Source: OFS – STATPOP

© OFS 2021

Type de permis ?

Population étrangère, au 31.12.2020

Selon l'autorisation de résidence



Source: OFS – STATPOP

© OFS 2021

Classe d'âge ?

| Total | 0 - 5 ans | 6 - 15 ans | 16 - 17 ans | 18 - 64 ans | 65+ ans |
|-----------|-----------|------------|-------------|-------------|---------|
| 2'170'598 | 136'622 | 216'691 | 35'989 | 1'593'404 | 187'892 |



Politique d'immigration suisse : bref aperçu historique

Vidéo (archives RTS) : [Amer printemps](#)

Immigration économique (après-guerre – années 2000)

- Statut de saisonnier : 9 mois de permanence en CH, sans famille, main-d'œuvre inépuisable
- Statut précaire (env. 60 ans), jusqu'à l'ALCP
- Initiative Schwarzenbach contre la surpopulation étrangère (1970)
 - Immigrés établis déf. en CH : passé de 140 000 à 584 000
 - Crainte de surpopulation étrangère
 - Initiative pas passée
- Après 1970 : bases d'une nouvelle politique d'intégration
 - Regroupement familial
 - Droit de présence stable

Pour en savoir plus :

- Etienne PIGUET, *L'immigration en Suisse. Cinquante ans d'entreouverture*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004, 150 p. (Le savoir suisse ; 24), ISBN : 2-88074-615-9
- [L'histoire de la Suisse – L'initiative Schwarzenbach \(nationalmuseum.ch\)](http://nationalmuseum.ch)



Politique d'immigration suisse : aujourd'hui

Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

- Distinction entre : personnes immigrant depuis l'espace de l'UE/AELE et celles provenant d'Etats tiers
- Statut précaire (env. 60 ans), jusqu'à l'ALCP
- Evolution avec l'extension de l'UE : introduction de l'ALCP pour chaque nouvel Etat membre
- 8 février 2009 : oui à la reconduction de l'ALCP + extension à la Roumanie et Bulgarie
- Ressortissant-e-s UE/AELE (réciprocité)
 - Simplification des conditions de vie et de travail + reconnaissance des diplômes pro, bien immobiliers, assurances sociales
- Ressortissant-e-s Etats-Tiers
 - Admission dans marché du travail réservée aux personnes qualifiées + nombre maximal d'autorisations de séjour de courte durée et d'autorisations de séjour à l'année (4000 et 4500 en 2020)



Intégration : objectifs

Art. 4 LEI

- Favoriser la **cohésion sociale** des populations suisse et étrangère sur la base des **valeurs constitutionnelles** ainsi que le **respect et la tolérance mutuels**
- Encourager la **participation** à la vie économique, sociale et culturelle ainsi que **l'égalité des chances**
- L'intégration suppose la **volonté** des étrangers et étrangères ainsi que **l'ouverture** de la population suisse à leur égard.
- **Se familiariser** avec la société et le mode de vie en Suisse et **apprendre une langue nationale**.

L'intégration est une tâche transversale qui se passe surtout dans des structures existantes.



Réduction des lacunes existantes

La politique suisse d'intégration repose sur le principe « **encourager** et **exiger** »

Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) :

- Structures ordinaire Art. 54e : La promotion de l'intégration se fait en priorité au sein des structures existantes aux niveaux fédéral, cantonal et communal...
- Art. 55 : L'encouragement spécifique à l'intégration au niveau fédéral, cantonal et communal complète l'encouragement à l'intégration dans les structures ordinaires si celles-ci ne sont pas accessibles ou s'il y a des lacunes.



Critères d'intégration

LEI, art. 58a

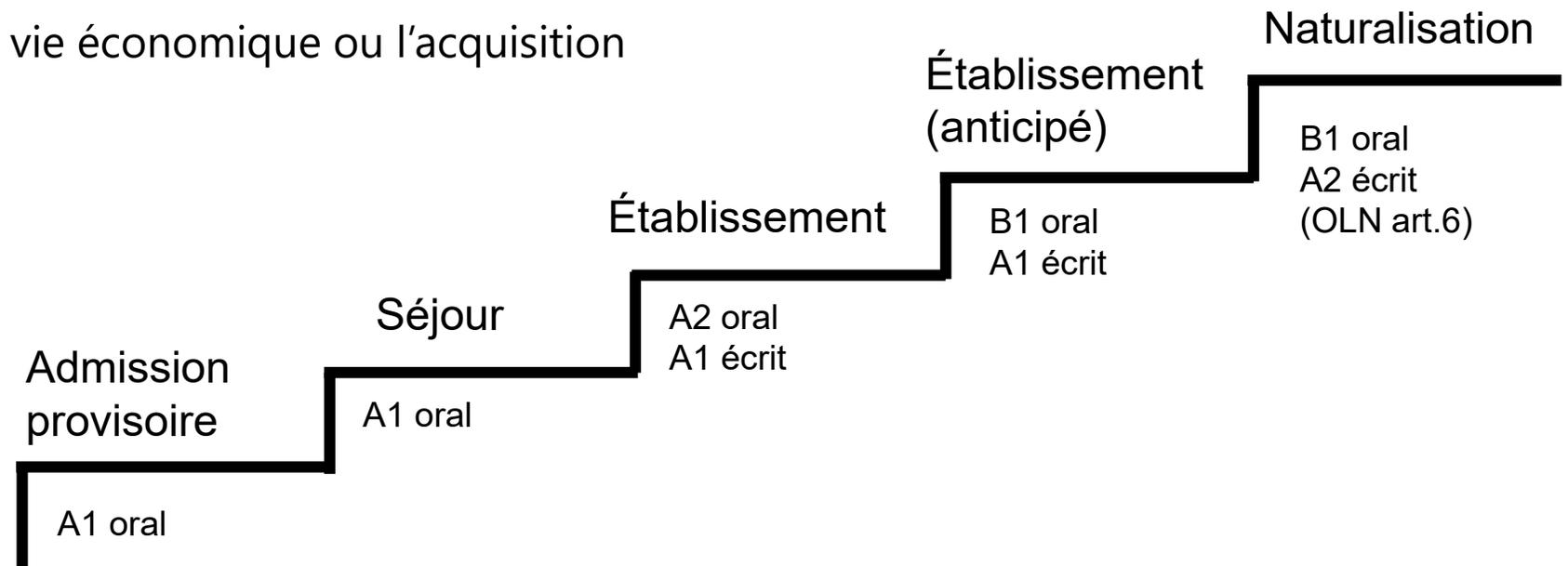
1 Pour évaluer l'intégration, l'autorité compétente tient compte des critères suivants:

- a. le respect de la sécurité et de l'ordre publics;
- b. le respect des valeurs de la Constitution;

c. les compétences linguistiques;

d. la participation à la vie économique ou l'acquisition d'une formation.

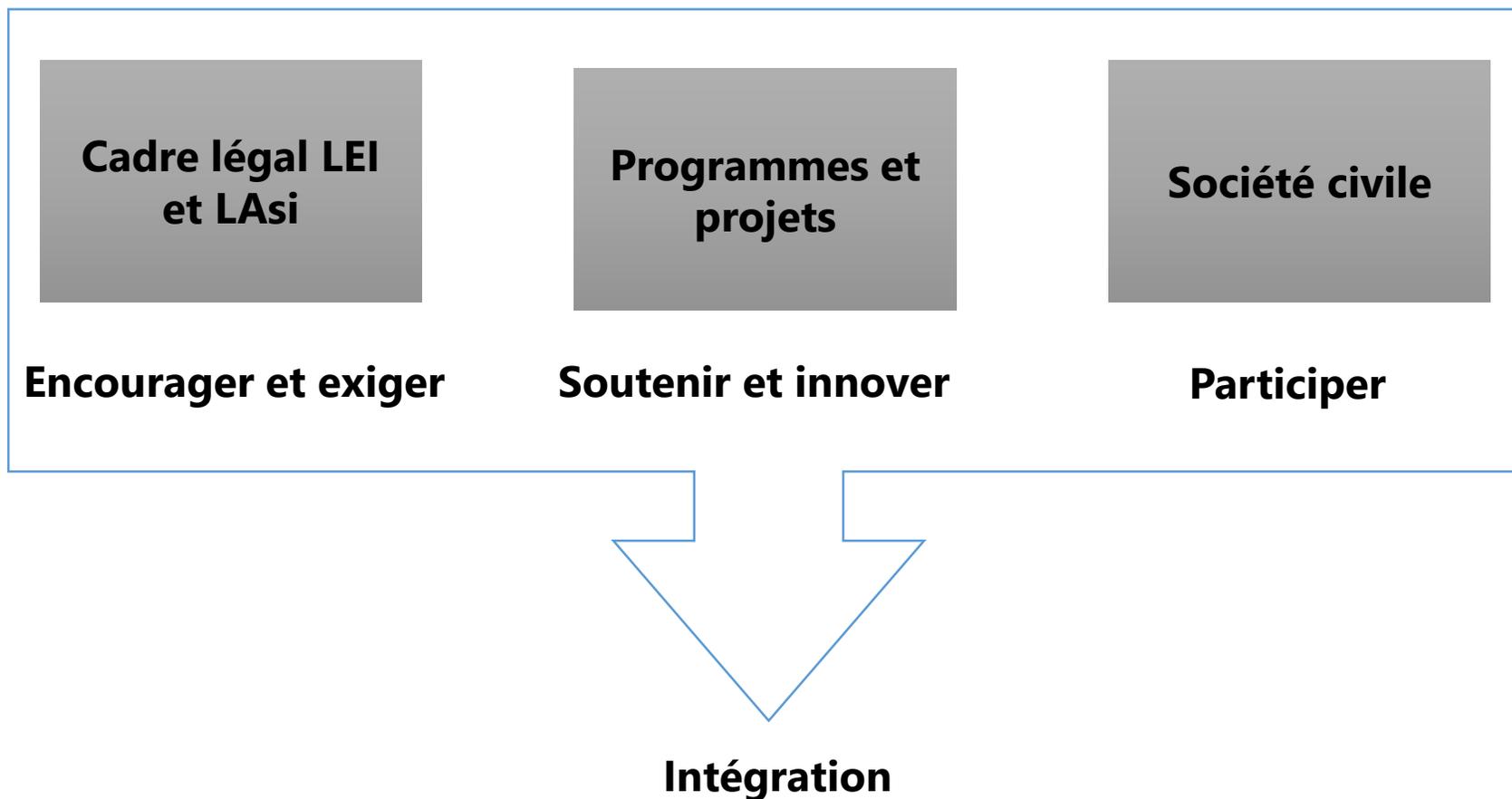
Exemple :





Politique d'intégration

Principes fondamentaux





Politique d'intégration

Conventions entre la confédération (SEM) et les cantons (2014)

Canton : Programmes d'intégration cantonaux (PIC), dans lequel sont regroupées toutes les mesures d'encouragement spécifique à l'intégration.



Confédération : soutient le canton avec des contributions fédérales pour l'encouragement de l'intégration ; l'utilisation est planifiée par les cantons.



Protection contre la discrimination

Institutions : sensibilisées sur le thème de la discrimination et connaissent des mesures de protection adaptées /
Personnes victimes : reçoivent soutien compétent et accès à un conseil objectif

Primo-information et Conseil

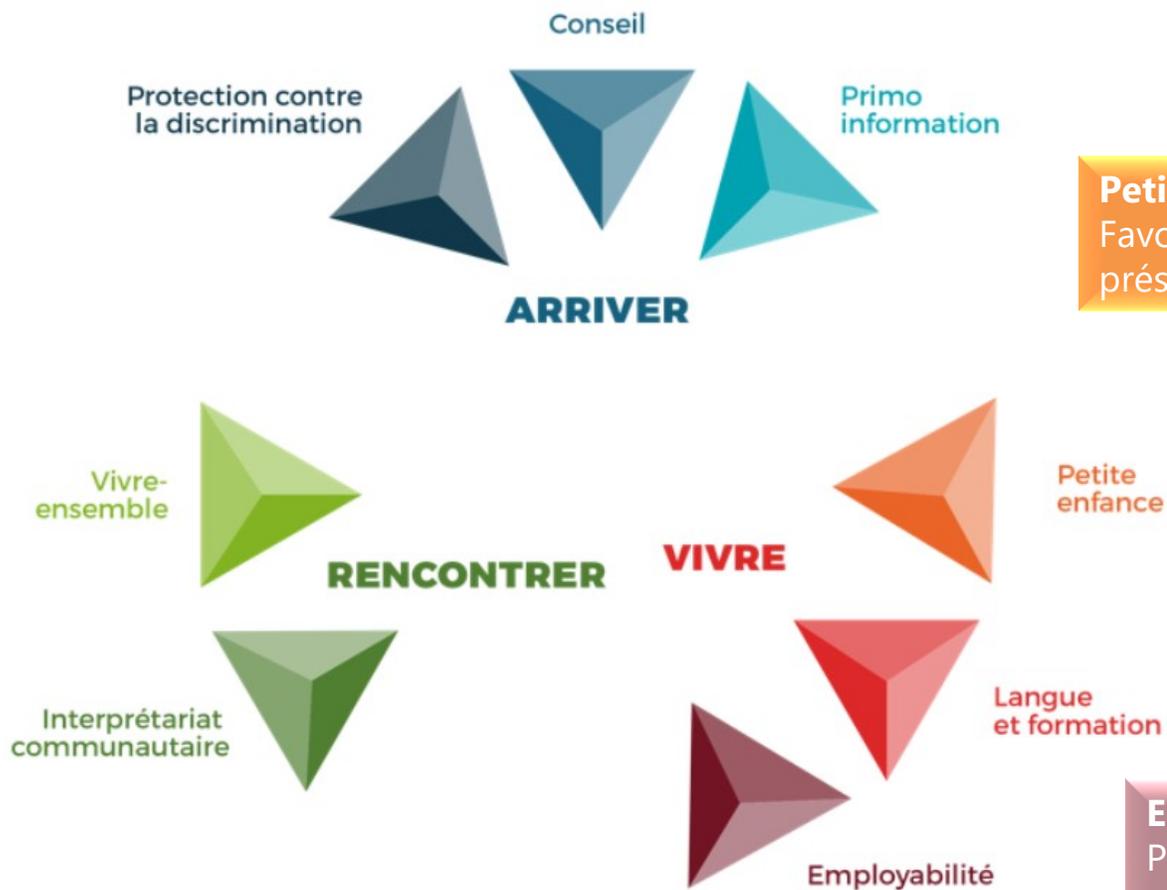
Proposer une information individuelle et/ou collective, une orientation et une offre de conseil

Vivre-ensemble

Favoriser la cohésion sociale

Interprétariat communautaire

Formation des interprètes, services de médiation, (association faîtière nationale INTERPRET)



Petite enfance

Favoriser un encouragement préscolaire

Langue et formation

Proposer une offre d'encouragement linguistique adaptée, ainsi qu'une offre en terme de formation

Employabilité

Proposer des mesures qui permettent l'acquisition de connaissances nécessaires pour travailler en Suisse



Agenda Intégration Suisse AIS

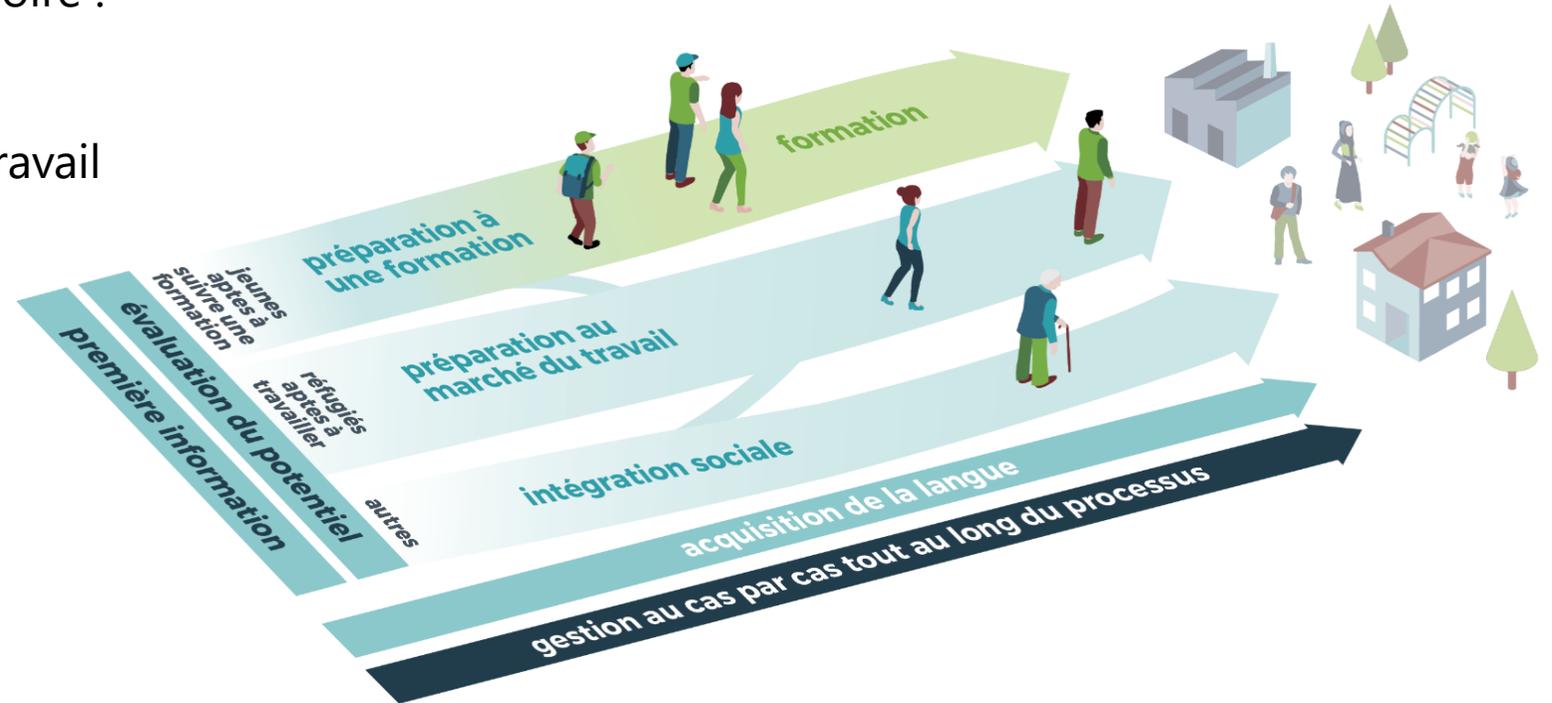
Printemps 2019 : AIS

Permettre aux réfugié-e-s et aux personnes admises à titre provisoire :

- De prendre rapidement leurs marques dans la société
- S'insérer dans le marché du travail

À travers :

- Evaluation du potentiel
- Gestions au cas par cas (Case management)





Objectifs AIS



Les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés acquièrent de **connaissances de base de la langue** (min. niveau A1) 3 ans après leur arrivée en Suisse leur permettant de gérer leur quotidien.



80% des enfants issus du secteur de l'asile et entrés en Suisse entre 0 et 4 ans sont **capables de communiquer dans la langue** parlée dans leur lieu de résidence lors de leur **entrée à l'école**.



Deux tiers de tous les réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire âgées de 16 à 25 ans suivent une **formation professionnelle de base** 5 ans après leur entrée en Suisse.



La moitié de tous les réfugiés reconnus adultes et des personnes admises à titre provisoire **sont intégrés durablement sur le marché du travail primaire** 7 ans après leur entrée en Suisse.



Tous les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire sont **familiarisés avec le mode de vie** suisse 7 ans après leur entrée et ont des **contacts avec la population locale**.



Merci beaucoup pour votre attention !

Conclusions – Questions – Discussions

